

QUESTIONS/ RÉPONSES # 1

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST DE PARTAGER DES RÉPONSES À DES QUESTIONS POSÉES PAR DES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS. VEUILLEZ EN TENIR COMPTE DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE SOUMISSION.

Question 1.

Est-ce qu'une doublure intérieure en tissu est obligatoire?

Réponse 1.

Non. Les promoteurs INCLUANT une doublure intérieure en tissu dans leur soumission sont priés d'indiquer dans la proposition technique en quoi cette doublure ajoute de la valeur au produit final. Dans le cas contraire, les promoteurs N'INCLUANT PAS une doublure intérieure en tissu sont priés d'indiquer dans la proposition technique pourquoi une doublure n'a pas été incluse dans le produit final.

Question 2.

Après examen du résumé des travaux pour le présent appel d'offres, quelques questions me viennent à l'esprit.

Dans le résumé des travaux, il est stipulé que « *les principaux lots de travaux du présent contrat comprennent l'érection d'une structure prête à assembler sur place sur des fondations de béton (construites par des tiers) ainsi que l'installation d'un système de toit à membrane et autres éléments de construction fournis, tels que décrits dans le mandat du présent projet* ».

Jusqu'ici tout est clair, mais, dans la description du projet, il est ensuite stipulé ce qui suit :

« Nous prévenons les éventuels entrepreneurs que les travaux comprennent la conception, la fourniture, et l'érection d'une nouvelle structure à membrane tendue devant être installée par-dessus des fondations en béton armé de 3,05 m (10 pieds) de haut par 30 cm (1 pied) d'épaisseur ».

Je souhaite savoir plus précisément si le présent appel d'offres concerne la construction du bâtiment, sa conception ainsi que les dessins estampillés par un ingénieur.

Réponse 2.

Le présent appel d'offres sollicite les services d'un entrepreneur qualifié qui aura pour mandat l'enlèvement et l'élimination/la réutilisation appropriés du présent hangar à sel, puis la conception et l'érection d'un nouveau hangar à sel (incluant des fondations en béton et une structure couverte d'une membrane).

Question 3.

Dans la demande de soumissions ci-dessus, il est question d'une dalle sur terre-plein à la **Section 3.0 Objectifs clés** ainsi que d'un sol d'asphalte (option basée sur le financement disponible) dans la description de la fondation. Est-ce que ceci signifie que Parcs Canada veut une dalle sur terre-plein dans la structure et pourrait paver la dalle, ou qu'il pourrait choisir d'utiliser un sol d'asphalte au lieu d'une dalle sur terre-plein selon le financement? Comme le sol d'asphalte n'est pas une partie définitive de la portée, je

le garderai séparé du prix total de la soumission en tant qu'option pour le propriétaire s'il fait ce choix. Je veux juste m'assurer que je fais la tarification correctement.

Réponse 3.

Réponse : Toutes les références à une dalle sur terre-plein en béton devraient être ignorées. L'intention est d'incorporer un sol de gravier compacté dans la construction finale, avec l'option de l'asphalter si le financement est disponible. Veuillez fournir un prix séparé pour l'asphaltage dans votre soumission.

Question 4.

L'Agence Parcs Canada peut-elle confirmer que le plancher intérieur doit être situé par-dessus la semelle pour permettre d'utiliser la totalité du mur de béton de 3,04 m (10 pi) de hauteur à des fins d'entreposage ou la semelle filante peut-elle être enfoncée dans le sol pour n'obtenir qu'un mur intérieur apparent de moins de 3,04 m (10 pi) de hauteur?

Réponse 4 : Les promoteurs sont tenus de présenter leur avant-projet d'étude en tant que partie intégrante de leur présentation « technique ». Parcs Canada évaluera les propositions présentées par les promoteurs, et ces dernières DOIVENT être conformes aux exigences fonctionnelles décrites dans l'énoncé des travaux.

Question 5.

Quelle largeur d'ouverture de grande porte est nécessaire? Est-ce que la même taille est nécessaire sur les deux parois d'extrémité?

Réponse 5.

L'ouverture de la porte doit être suffisamment grande pour faciliter le chargement et le déchargement du sel de l'installation. Il appartient aux proposants de déterminer si des ouvertures de portes sont requises sur les deux parois d'extrémité.

Question 6.

Parcs Canada peut-il confirmer que l'installation de stockage utilisera uniquement du sel ou y aurait-il une possibilité d'entreposage de sable également ? Cela aura une incidence sur la conception structurelle.

Réponse 6.

Seul le sel sera stocké dans la nouvelle installation.

LA DATE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DEMEURE INCHANGÉE.

Fin de la section.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Une copie signée de cet addenda doit accompagner chaque soumission. Si votre offre a déjà été soumise svp signer et faxer la modification ainsi que toute autre modification à l'appel d'offres à ce bureau avant la clôture de la soumission. Télécopieur : 418 648-6971.